



## Problème avec mon ex bailleur

Par **titfée**, le **22/02/2011** à **15:13**

Bonjour,

je vient a ce jour vous pauser qu elleque question car nous avavons rendu notre logement le 20 janvier 2011 e e jour nous vennons de recevoir un courrier de notre ex bailleur qui nous réclamme

une réindéxation des loyers

nous a fourni une facture de nettoyage

hors lors de l état des lieu de sorti (fait sur papier libre)rien n a été notifié a l heure d aujourd hui elle veut garder la totalité de la caution que puije faire  
merci d avance

Par **mimi493**, le **22/02/2011** à **15:17**

Si l'EDL de sortie ne dit rien sur la saleté, elle n'a pas le droit de vous faire payer le nettoyage. Pour la revalorisation annuelle des loyers, elle peut revenir sur 5 ans, car c'était à vous de la faire d'office. Vérifiez bien votre bail et refaites les calculs.  
Est-ce que vous aviez la régularisation annuelle des charges ?

Par **titfée**, le **22/02/2011** à **15:27**

non rien na été fait au niveau des charges elle me fait parvenir un décompte mais je n y comprend rien et rien n est indiqué dans le bail

voici le décompte

1/03/2008

$550,11/112,43 \times 113,03 = 556,11$

$6,11 \times 12 = 73,32$

1/03/2009

$556,11/113,68 \times 117,03 = 572,50$

$22,50 \times 12 = 270$

1/03/2010

$572,50/117,03 \times 117,41 = 574,36$

$24,36 \times 10 = 243,60$  (01/03/2010 au 31/12/2010)

janvier 2011

$24,36 \times 21/31 = 16,50$

et franchement je n y comprend rien je ne sais pas sur quoi elle ce base